

Escalade en salle

Comment les salles d'escalade suisses préviennent les accidents

L'Association Suisse des Salles d'Escalade (ASSE) tire les premières conclusions des accidents survenus en 2023 et 2024 dans les installations de ses membres. Bien que les données soient encore limitées, l'ASSE recommande à ses membres de poursuivre les mesures déjà mises en place pour prévenir les accidents.

Pour une prévention efficace, il est indispensable de connaître les accidents qui se produisent dans les salles d'escalade. C'est pourquoi l'ASSE a décidé de recenser systématiquement les accidents survenus dans les installations de ses membres à partir du 1er janvier 2023. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) évalue chaque année les données relatives aux accidents et met les résultats à la disposition de l'ASSE. Même après deux ans d'enregistrement obligatoire des accidents, la quantité de données est encore trop faible d'un point de vue scientifique pour pouvoir tirer des conclusions représentatives. Les évaluations réalisées jusqu'à présent ne révèlent toutefois aucune surprise, mais confirment des problèmes déjà connus. L'ASSE recommande néanmoins à ses membres de poursuivre les mesures de prévention déjà mises en place dans les domaines de l'ouverture de blocs/voies et des infrastructures ainsi que de la formation et de l'information.

Ouverture de blocs/voies et infrastructure

- Prévoir des possibilités de descente adaptés pour l'escalade de bloc : il peut s'agir de prises de désescalade (bonne préhension) ou de blocs simples avec de grandes prises. En permettant la descente à l'aide de grandes prises, nous réduisons la hauteur de saut et donc le risque de blessure.
- Renoncer aux tapis supplémentaires mobiles (p. ex. crash pads) lors de l'escalade de blocs. Le risque de blessure – torsion du pied lors de l'atterrissage sur le bord du tapis mobile ou collision avec une personne qui corrige la position du tapis mobile – l'emporte sur l'avantage d'un atterrissage potentiellement « plus doux ».
- Sur les voies ouvertes sur une ligne d'un auto-assureur, ouvrez les départs de manière à ce que prises et les pieds de départ soient entièrement recouverts par une bâche avant que les clients ne s'accrochent. En effet, si les clients commencent à grimper sans être encordés, ils risquent de faire une chute au sol avec des conséquences graves.

Formation et information

- Sensibiliser la clientèle au fait que la hauteur d'escalade en bloc doit être adaptée à l'âge, à l'expérience, à la condition physique, à l'agilité, etc.
- Recommander un cours d'initiation à l'escalade de bloc aux personnes souhaitant pratiquer cette activité et à celles chargées de la surveillance. Dans l'idéal, le cours devrait être dispensé par un moniteur d'escalade de bloc ASSE.
- Former et perfectionner le personnel chargé des cours et, le cas échéant, de ouvreurs/euses de voies et de bloc conformément aux normes ASSE. Nommer et former des personnes responsables de la formation dans les domaines de l'escalade, du bloc et de l'ouverture de blocs/voies.
- Attirer l'attention de la clientèle sur les règles de sécurité pour l'escalade et le bloc et les afficher sur place. Utiliser d'autres moyens de communication de l'ASSE (vidéo sur les règles du bloc, brochure « Grimper en sécurité indoor », document sur le triage à la réception, etc.).
- Une instruction est nécessaire pour l'escalade avec les auto-assureurs. Attirer l'attention de la clientèle sur ce point et afficher les règles relatives aux assureurs automatiques sur place.

Les recommandations et mesures de prévention mentionnées sont également intégrées dans la formation de moniteur de bloc, dans le Working Paper du groupe de travail « Ouverture de blocs/voies » ainsi que dans une éventuelle formation ASSE en ouverture commerciale de blocs/voies.

L'ASSE est convaincue que ces mesures contribueront à prévenir les accidents dans les salles d'escalade et de bloc. Elle remercie ses membres et le BPA pour leur soutien.

Depuis sa création en 2007 (sous le nom de CI Murs d'Escalade), l'ASSE a pour objectif de garantir la sécurité et la qualité des salles d'escalade indoor dans toute la Suisse. Elle encourage l'échange d'informations et d'expériences, veille à la sécurité et à la formation et fait la promotion du bloc et de l'escalade. En tant qu'association professionnelle, elle représente les intérêts de ses membres, qui comptent actuellement 80 salles d'escalade et/ou de bloc en Suisse.

Givisiez, le 23 juillet 2025

